

RÉUNION DU 11 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 3 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Magalie Robert, Maire.

Étaient présents : Magalie ROBERT, Jean-Louis MÉJANE, Sandra PERCHERON, Romain PRYLOUTSKY, Julien DOUSSINEAU – Adjoints ; Léon GOUHIER, Barbara DRUENNE, Olivier BOURGINE, Marc PLESSIS, Jérémy RODRIGUÉS.

Absents : Philippe MAISONS, Gilles PERCHERON

Monsieur Jérémy RODRIGUÉS est nommé secrétaire de séance.

Le quorum (6) est atteint (10).

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du PV du 11 décembre 2025,
- Vote des taxes,
- Approbation des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2025 (Commune, Écoles),
- Vote des Budgets 2026 (Commune, Écoles),
- Demandes de subventions des associations,
- Régularisation cession Fraschini,
- Questions Diverses.

Délibérations adoptées :

- Vote des taxes,
- Approbation CA et CG 2025 Commune,
- Approbation CA et CG 2025 Écoles,
- Affectation des résultats 2025 Commune,
- Affectation des résultats 2025 Écoles,
- Vote du budget 2026 Commune,
- Vote du budget 2026 Écoles,
- Subventions 2026,
- Régularisation cession Fraschini.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2025

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAXES

Madame le Maire rappelle les taux 2025 et propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux pour l'année 2026, ci-dessous :

	Taux 2025	Taux 2026	Taux Moyen Départemental 2025	Taux Moyen National 2025
- TFPB	34.97 %	34.97 %	Inconnu à cette date	Inconnu à cette date
- TFNB	23.93 %	23.93 %	Inconnu à cette date	Inconnu à cette date
- TH R. Secondaires	8.78 %	8.78 %	Inconnu à cette date	Inconnu à cette date

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 (Commune, Écoles)

Commune :

Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2025.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion établi par M. le Trésorier de Chartres Métropole.

Le Compte Administratif 2025 laisse apparaître les résultats suivants :

1°) Exercice 2025

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	83 912.34 €	112 867.25 €	- 28 954.91 €
Fonctionnement	890 920.62 €	595 638.86 €	295 281.76 €
Total	974 832.96 €	708 506.11 €	266 326.85 €

2°) Résultat de clôture 2025

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Transfert LASM	Résultat de clôture 2025
Investissement	- 35 812.86 €		6 857.95 €	- 2 613.27 €	- 31 568.18 €
Fonctionnement	256 000.33 €	0.00 €	39 139.99 €	38 269.15 €	333 550.91 €
Total	220 187.47 €	0.00 €	46 139.38 €	35 655.88 €	301 982.73 €

3°) Restes à réaliser 2025 :

En dépenses : Chapitre 21 : total 33 997.80 €

En recettes : Chapitre 13 : total 18 312.90 €

Madame le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2025 de la Commune.

Affectation des résultats :

- Vu les résultats de clôture 2025, conforme au Compte de Gestion :

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Transfert LASM	Résultat de clôture 2025
Investissement	- 35 812.86 €		6 857.95 €	- 2 613.27 €	- 31 568.18 €
Fonctionnement	256 000.33 €	0.00 €	39 139.99 €	38 269.15 €	333 550.91 €
Total	220 187.47 €	0.00 €	46 139.38 €	35 655.88 €	301 982.73 €

Vu le déficit d'investissement au 31/12/2025 soit 31 568.18€

Vu l'excédent de fonctionnement au 31/12/2025 soit 333 550.91€

Vu le solde des restes à réaliser au 31/12/2025 soit – 15 684.90€

La commission des finances propose d'affecter :

A la ligne 001, le déficit d'investissement reporté, la somme de 31 568.18€,

Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 47 253.08€,

A la ligne 002, excédent de fonctionnement reporté, la somme de 286 297.83€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2025 de la Commune tel que proposé.

Écoles :

Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2025.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion établi par M. le Trésorier de Chartres Métropole.

Le Compte Administratif 2025 laisse apparaître les résultats suivants :

1°) Exercice 2025

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	13 240.17 €	13 240.17 €	0.00 €
Fonctionnement	258 765.17 €	228 785.18 €	29 979.39 €
Total	242 025.35 €	272 005.34 €	29 979.39 €

2°) Résultat de clôture 2025

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	- 13 240.17 €		13 240.17 €	0.00 €
Fonctionnement	50 314.77 €	13 240.17 €	- 7 095.21 €	29 979.39 €
Total	37 074.60 €	13 240.17 €	6 144.96 €	29 979.39 €

3°) Restes à réaliser 2025 : état néant.

Madame le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2025 des écoles.

Affectation des résultats :

- Vu les résultats de clôture 2025, conforme au Compte de Gestion :

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	- 13 240.17 €		13 240.17 €	0.00 €
Fonctionnement	50 314.77 €	13 240.17 €	- 7 095.21 €	29 979.39 €
Total	37 074.60 €	13 240.17 €	6 144.96 €	29 979.39 €

Vu le résultat nul d'investissement au 31/12/2025 soit 0.00€

Vu l'excédent de fonctionnement au 31/12/2025 soit 29 979.39€

La commission des finances propose d'affecter au BP 2026 :

A la ligne 002, l'excédent de fonctionnement reporté, la somme de 29 979.39€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2025 des écoles tel que proposé.

VOTE DES BUDGETS 2024 (Commune, Écoles)**Commune :**

Monsieur Julien Doussineau donne lecture de la proposition du BP 2026.

Chapitres		BP	RAR 2025	TOTAL
Fonctionnement				
Dépenses				
011	Charges à caractère général	282 830,04		282 830,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	177 900,00		177 900,00
014	Atténuations de produits	50 270,12		50 270,12
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00		200 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 943,00		15 943,00
65	Autres charges de gestion courante	236 882,36		236 882,36
66	Charges financières	5 419,31		5 419,31
67	Charges exceptionnelles	9 500,00		9 500,00
TOTAL		978 744,83	0,00	978 744,83
Recettes				
002	Résultat de fonctionnement reporté	286 297,83		286 297,83
013	Atténuations de charges	300,00		300,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	178 430,00		178 430,00
73	Impôts et taxes	53 015,00		53 015,00
731	Fiscalité Locale	210 000,00		210 000,00
74	Dotations, subventions et participations	230 500,00		230 500,00
75	Autres produits de gestion courante	20 200,00		20 200,00
76	Produits financiers	2,00		2,00
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00
TOTAL		978 744,83	0,00	978 744,83
Investissement				
Dépenses				
001	Déficit d'investissement	31 568,18		31 568,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	100,00		100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 039,52		22 039,52
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	281 953,70	33 997,80	315 951,50
TOTAL		335 661,40	33 997,80	369 659,20
Recettes				
001	Solde d'exécution d'investissement	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00		200 000,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 943,00		15 943,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 253,08		60 253,08
13	Subventions d'investissement	74 650,22	18 312,90	92 963,12
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00		500,00
TOTAL		351 346,30	18 312,90	369 659,20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2025 de la Commune.

Écoles :

Monsieur Julien Doussineau donne lecture de la proposition du BP 2026.

Chapitres		BP
Fonctionnement		
Dépenses		
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
011	Charges à caractère général	110 892,39
012	Charges de personnel et frais assimilés	156 400,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00
66	Charges financières	0,00
TOTAL		267 294,39
Recettes		
002	Résultat de fonctionnement reporté	29 979,39
013	Atténuation de charges	100,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	47 000,00
74	Dotations et participations	190 210,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00
TOTAL		267 294,39
Investissement		
Dépenses		
001	Déficit d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
TOTAL		0,00
Recettes		
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00
TOTAL		0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2026.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire informe que les différentes associations de la commune ont demandé leurs subventions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser pour l'année 2026 :

- 4 500€ au à l'association « Vigilante de Boisville Tennis »,
- 1 200€ au Club de l'Amitié,
- 1 000€ à l'APE « les p'tits Beaucerons »,
- 1 200€ à l'Amicale Boisville Football,
- 500€ à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Voves,
- 1 200€ à l'association « Gymnastique volontaire de Boisville »,
- 500 € à l'association de chasse,
- 250€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Allonnes.

RÉGULARISATION CESSION FRASCHINI

Madame le Maire rappelle que la commune a fait faire en 2001, une division d'une parcelle du domaine communal afin de céder à titre gracieux la nouvelle parcelle AC 250 à M et Mme Fraschini. Cette parcelle se trouve juste devant leur maison et est aménagée et entretenue par eux depuis des années.

Cette parcelle cadastrée, par plan de bornage le 19/06/2001 fait 62 centiares, située 11 rue Saint Laurent et enregistrée au service des impôts fonciers de Chartres le 21 juin 2001.

Le nouveau plan de cadastre a été approuvé par le Géomètre JC Moreau de Lucé, le Maire de Boisville la Saint Père, Philippe Goussu, et la famille Fraschini le 18 juin 2001.

La facture du géomètre a été acquittée par la famille Fraschini en 2001 pour un montant de 244.63€.

Afin de finaliser ce dossier de 2001, Madame le Maire, propose de délibérer sur cette cession à titre gracieux afin que l'acte notarié soit enfin fait.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, cette cession gratuite de la parcelle AC 250 d'une surface de 62m² à Mme Fraschini.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que :

- la signature de l'acte de vente des parcelles de pylônes a eu lieu,
- la signature de l'achat de la Licence IV a eu lieu,
- un rendez-vous avec les services de Chartres Métropole et l'entreprise ERG a eu lieu, mais Chartres n'est pas favorable en l'état au repowering du parc éolien en raison de la directive paysagère en vigueur,
- une nouvelle équipe de foot veut se monter sur Boisville, la proposition est à étudier.

Monsieur Jean-Louis Méjane :

- remercie Julien Doussineau pour la création de la cabane des biquettes,
- informe que 8 chênes seront déplantés de la forêt noire pour être replanter sur le terrain des biquettes,
- informe que les employés communaux vont boucher les trous dans les rues, début avril.

Madame Barbara Druenne informe avoir rencontrer une habitante de Demainville qui informe qu'elle a des problèmes avec ses voisins, mais qu'elle ne peut pas se plaindre en mairie, car elle n'est pas écoutée.

Monsieur Léon Gouhier informe qu'il y a des trous à boucher dans les rues, surtout rue de la Croix Verte et la pointe de la rue de la Libération et du Stade devant les Ets Le Clainche, le trottoir est impraticable.

Monsieur Olivier Bourguine :

- demande pourquoi les panneaux d'information des caméras de vidéo surveillance ne sont pas posés aux entrées de la commune. Un mail va être fait à Chartres.
- informe qu'il y a des trous à boucher rue de la Résistance et que des branches d'arbres gênent le passage des véhicules,
- demande si un panneau va être posé afin d'informer la vente des terrains du lotissement. Madame le Maire répond que Chartres Métropole va poser un panneau sur le terrain, mais que cela va être difficile sur les routes adjacentes,
- demande si ce-sont les employés communaux qui ont nettoyé le pont entre Boisville et Allonnes ? Monsieur Jean-Louis Méjane ne pense pas, mais va demander confirmation aux agents,
- demande si l'un des agents communaux a un grade spécial pour se permettre de faire la loi sur le stationnement dans Boisville ? Madame le Maire répond que non, les deux employés communaux ont le même grade.

Monsieur Romain Pryloutsky informe que l'UFOLEP demande des nouveaux pommeaux de douche et informe que le Club de Tennis a envoyé un mail de remerciement pour les poubelles de tri et les luminaires. Il demande également où en est le projet de mezzanine, celui de la balayeuse et si de nouveaux éclairages peuvent être posés : l'éclairage LED du tennis couvert et l'éclairage du deuxième terrain extérieur.

Monsieur Jérémy Rodrigués informe que le projecteur du tennis est souvent allumé. Monsieur Jean-Louis Méjane répond que c'est normal, la programmation prend fin à 23h00 à la fin des cours.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,
Magalie ROBERT

Le secrétaire de séance,
Jérémy RODRIGUÉS